

L'agence de l'eau  
Rhône Méditerranée Corse  
votre partenaire pour l'eau



établissement public de l'État

**SAUVONS  
L'EAU!**

1 86 00  
0 78 00 1 1  
1 86 00



Créée par la loi sur l'eau de 1964, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est **un établissement public de l'État** sous tutelle du ministère de l'environnement, au service de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle aide les collectivités, les acteurs économiques et agricoles à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et les dégradations des milieux aquatiques. Son action contribue à atteindre le bon état de toutes les eaux, un objectif fixé dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2016-2021 des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

## UNE MISSION

atteindre le bon état des eaux superficielles, souterraines et côtières

## UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE

percevoir des redevances pour financer des projets bons pour l'eau et les milieux aquatiques



L'agence de l'eau fonctionne comme une « **mutuelle** », où les payeurs sont solidaires, et repose sur le principe pollueur-payeur. Elle collecte des **redevances** auprès de toute personne ou structure qui prélève de l'eau ou en altère la qualité. Avec cet argent, elle finance les **porteurs de projets qui agissent** pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : mettre aux normes les stations d'épuration, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, protéger les zones humides et la biodiversité, réduire les rejets de produits toxiques.



L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'Etat sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau. Les comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse comptent respectivement **165 et 40 membres**.

Leurs missions : élaborer et suivre les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, donner un avis conforme sur les taux de redevances et le programme de l'agence, mettre en œuvre la directive cadre sur l'eau, organiser la consultation sur tout sujet important pour la politique de l'eau.

## LA GESTION DE L'EAU CONCERTÉE

le comité de bassin

# LE PROGRAMME D'ACTION 2013-2018

## SAUVONS L'EAU!

L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans.

**3,82**

**Milliards d'euros**

pour soutenir des projets pour l'eau.



### Restaurer les rivières, les zones humides, le littoral et préserver la biodiversité

2/3 des rivières sont en mauvais état écologique ou ont subi des dégradations physiques (baisse des débits, berges rectifiées, seuils et barrages...), 1/3 des zones humides ont disparu en 20 ans, 20 % des petits fonds côtiers sont altérés par les aménagements.

- > Restaurer la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau dégradés
- > Restaurer les zones humides
- > Redonner de l'espace à la rivière pour lutter contre les inondations
- > Restaurer la qualité des habitats marins

- ▶ **414 millions d'euros** pour retrouver un fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Objectifs : restaurer la continuité écologique pour 600 ouvrages, restaurer 10000 ha de zones humides, restaurer 100 km de cours d'eau.



### Préserver l'eau et la santé

Les micropolluants sont présents dans trois quarts de nos rivières. Et la moitié des nappes est polluée au-delà des normes de qualité.

- > Mettre en conformité les stations d'épuration des villes de taille moyenne, entre 2000 et 15000 équivalents-habitants et réduire les pollutions pluviales.
- > Protéger les captages de la pollution par les pesticides et lutter contre la pollution des milieux par les micropolluants industriels.

- ▶ **1,8 milliard d'euros** pour agir dont 183 millions d'euros pour lutter contre les pollutions agricoles.

Objectif : engager la restauration des eaux des 269 captages d'eau prioritaires du Sdage.



### Economiser et partager l'eau

40 % du territoire sont touchés par les pénuries d'eau. L'accroissement des populations et le changement climatique aggraveront cette situation.

- > Chasser les fuites d'eau potable, améliorer nos process industriels, recycler les eaux usées traitées, adapter notre agriculture pour diminuer notre dépendance à l'eau.

- ▶ **346 millions d'euros** pour lutter contre le gaspillage de l'eau.

Objectifs : économiser 20 millions de m<sup>3</sup> par an, engager des plans de gestion de la ressource sur les 71 territoires déficitaires en eau.

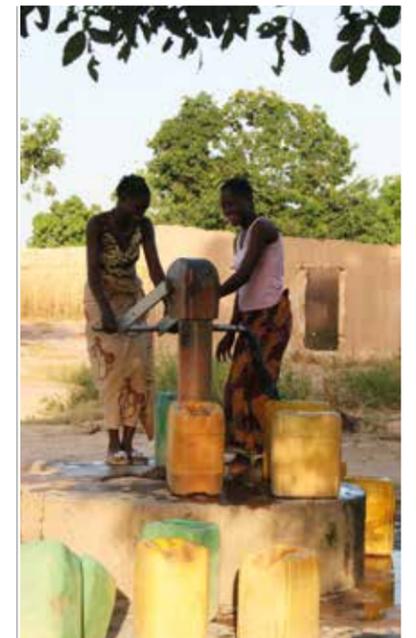


### Soutenir la gestion du patrimoine de l'eau et les collectivités rurales

3700 stations d'épuration, 650 usines de traitement d'eau potable, 270000 km de réseaux d'assainissement et d'eau potable, le patrimoine à entretenir est évalué à plus de 85 milliards d'euros.

- > 15 millions d'euros pour aider les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les syndicats mixtes à accélérer le transfert des compétences et à créer des services d'eau et d'assainissement au bon niveau et au fonctionnement durable : inventaires de patrimoine, études financières et études de structuration des services.
- > Plus de 50 millions d'euros par an d'aides aux communes rurales.

Objectif : consacrer au moins 50% des aides en zone rurale aux travaux de remise à niveau du patrimoine des services d'eau et d'assainissement.



L'agence de l'eau soutient également des programmes de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement conduits par les collectivités des deux bassins, pour améliorer les conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations des pays en voie de développement, avec une concentration particulière de son action sur les Etats riverains de la Méditerranée, Madagascar et le bassin du Mono (Bénin, Togo).

# OBJECTIF « BON ÉTAT DES EAUX »

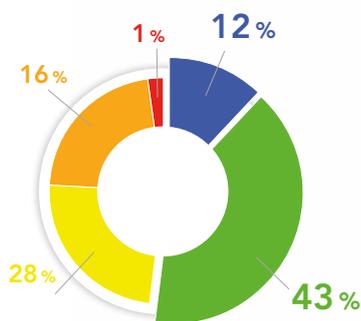
en 2021

Chaque bassin hydrographique met en œuvre son Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage), document de planification qui définit pour 6 ans la politique à mener pour atteindre le bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes et eaux littorales. Les Sdage s'accompagnent de programmes de mesures, qui listent les actions à réaliser.



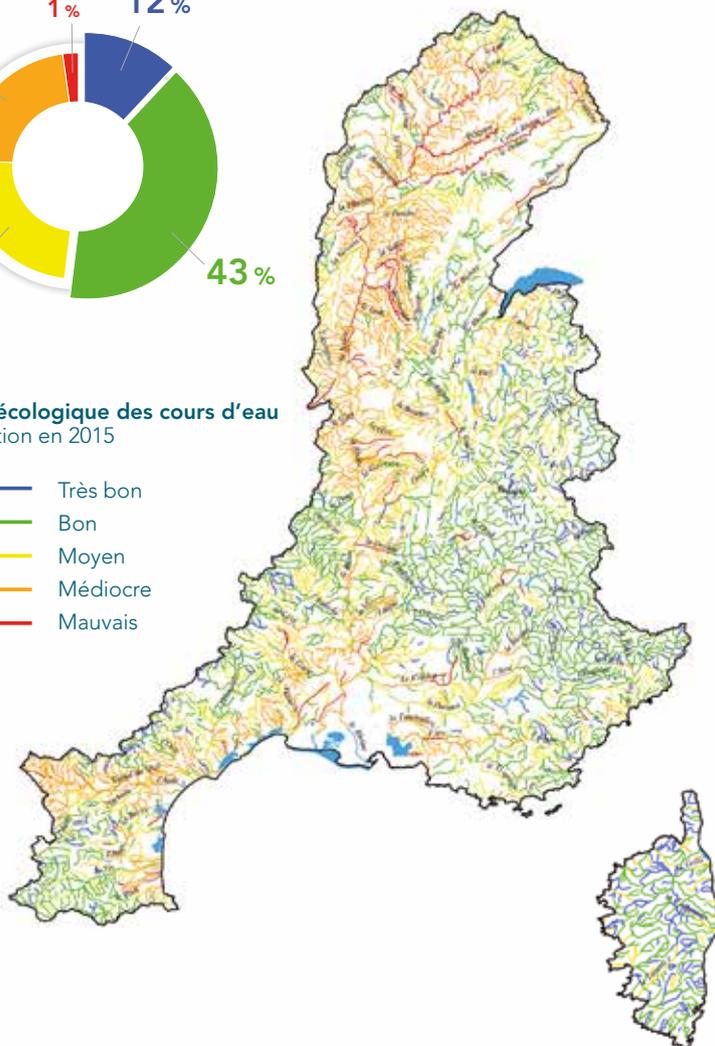
## UN PÔLE DE SURVEILLANCE ET DE RECHERCHE

sur l'état des eaux



Etat écologique des cours d'eau  
Situation en 2015

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



L'agence de l'eau appuie son action sur des études et des réseaux de mesures sur la qualité des milieux aquatiques. Elle dispose ainsi d'une connaissance qui s'enrichit chaque jour, par la surveillance du bon état des eaux et par l'étude des phénomènes émergents qui impactent déjà nos bassins. Le programme de surveillance permet de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre dans le cadre des Sdage et des programmes de mesures.

**Sur le bassin Rhône-Méditerranée, 52 % des rivières et 82 % des nappes sont en bon ou très bon état. Pour la Corse, ce chiffre grimpe à 86 % et 100 % pour les eaux souterraines.**

# UNE ORGANISATION

déconcentrée

- > 350 collaborateurs travaillent à la mise en œuvre de la politique de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et de Corse.
- > Le siège de l'agence de l'eau, à Lyon, définit les priorités et les objectifs, pilote et évalue les actions.
- > Quatre délégations régionales, au plus près du terrain à Besançon, Lyon, Marseille, Montpellier, assurent la gestion de l'eau localement. Elles instruisent les aides et les redevances.

## UNE AGENCE DE L'EAU, deux bassins hydrographiques

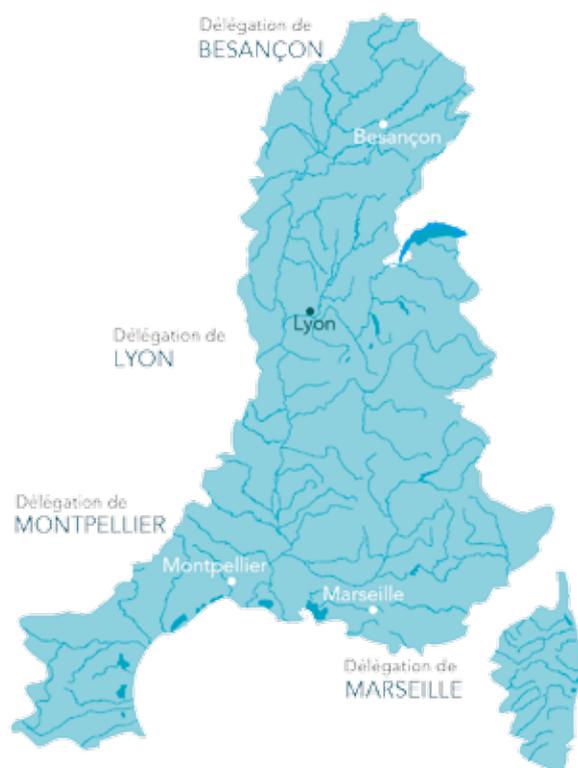
Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et de Corse.

### Le bassin Rhône-Méditerranée

- > 5 régions en tout ou partie (Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, Grand Est)
- > 25% du territoire national
- > 15 millions d'habitants
- > 50% de l'activité touristique française
- > 11000 cours d'eau de plus de 2 km et 1000 km de côtes

### Le bassin de Corse

- > 320000 habitants
- > 4 millions de touristes chaque année
- > 3000 km de cours d'eau et 1000 km de côtes



### Siège agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07  
Tél. 04 72 71 26 00

#### Délégation de LYON

14 rue Jonas Salk 69363 LYON CEDEX 07  
Tél. 04 72 76 19 00

#### Délégation de BESANÇON

Le Cadran - 34 rue de la Corvée 25000 BESANÇON  
Tél. 04 26 22 31 00

#### Délégation de MARSEILLE

Le Noailles - 62, la Canebière 13001 MARSEILLE  
Tél. 04 26 22 30 00

#### Délégation de MONTPELLIER

Immeuble le Mondial - 219 rue le Titien - CS59549  
34961 MONTPELLIER Cedex 2  
Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous sur [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)  
et [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)

 @SauvonsLeau

